

## ZOOM

## EAU ET DÉVELOPPEMENT EN TUNISIE

## Interview avec Pier Francesco Mantovani, Spécialiste Principal en Eau et Assainissement



Le projet d'approvisionnement en eau potable des centres urbains de Tunisie a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 17 novembre dernier. Un prêt de 31 millions d'euros est ainsi alloué à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) pour les investissements correspondants. Ce projet renforcera l'infrastructure et les capacités de gestion de la SONEDE. Pier Francesco Mantovani, Spécialiste Principal en Eau et Assainissement, répond ici à nos questions sur cette nouvelle initiative de partenariat dans le secteur de l'eau en Tunisie.

#### Comment ce projet a-t-il vu le jour et en réponse à quels besoins ?

Le projet d'approvisionnement en eau potable des centres urbains est né d'une requête du gouvernement tunisien et répond à des besoins d'investissement inscrits au 10<sup>ème</sup> Plan Economique et Social, pour faire face aux demandes croissantes du service d'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il s'agit du 9<sup>ème</sup> projet pour lequel la SONEDE fait appel au financement de la Banque mondiale.

#### Quels résultats anticipez-vous dans le cadre de ce projet ?

Les composantes d'infrastructure du projet contribueront de manière décisive au renforcement et à la consolidation du système d'approvisionnement en eau potable du Grand Tunis et de 7 autres villes dans la partie nord de la Tunisie. La modernisation des capacités de gestion améliorera entre autres la gestion commerciale, la maîtrise des coûts et la programmation financière.

#### Quels seront d'après vous les impacts les plus significatifs de ce projet sur le développement de la Tunisie ?

La Tunisie dispose déjà d'une des meilleures dessertes en eau potable dans la région et la SONEDE est un opérateur de qualité. Le projet contribuera au bien-être des Tunisiens, par l'amélioration et la consolidation de cette qualité de service, tout en réduisant son coût pour l'économie tunisienne. Le projet contribue aussi à deux des trois objectifs de la Stratégie de Coopération de la Banque mondiale avec la Tunisie pour 2004-2007, à savoir : 1) l'amélioration de la compétitivité de l'économie et du secteur privé ;

et 2) l'amélioration de la qualité des services publics.

#### Ce projet n'est pas le seul dans le secteur de l'eau en Tunisie. En quoi ce projet est-il différent des autres ?

Ce projet tire les leçons des précédents projets et s'adapte aux besoins du partenariat en 2005. Plus que jamais, la Banque mondiale compte sur la forte capacité opérationnelle de la SONEDE pour une exécution sans faille et sur le soutien du gouvernement tunisien pour traiter en temps utile des problématiques institutionnelles.

#### Quels enseignements ce projet pourra-t-il avoir pour les gouvernements et les sociétés de distribution d'eau au Maghreb ?

Le projet soutient une étape importante de maturation de l'opérateur. En passe d'achever la couverture nationale de services la SONEDE est amenée à focaliser son attention sur la qualité accrue du service, la maîtrise des coûts, la gestion financière et le renouvellement des actifs. Nous espérons que cette transition sera réussie et pourra servir d'exemple à ses homologues dans la région.

#### Le secteur de l'eau en Tunisie en chiffres

- 91% des tunisiens ont accès à l'eau potable	- 84% des tunisiens ont accès à une forme d'assainissement amélioré
- 100% dans les centres urbains	- 96% dans les centres urbains
- 82% dans les régions rurales	- 62% dans les régions rurales

Pour plus d'information, consulter :  
[www.wateryear2003.org/fr/](http://www.wateryear2003.org/fr/) - [www.banquemondiale.org/tn](http://www.banquemondiale.org/tn)

## LA BANQUE MONDIALE APPUIE LES EFFORTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE EN ALGÉRIE

### Etat d'avancement de la Stratégie de Coopération (CAS) 2003-2006

Par Yves Duvivier, Chef du Bureau de la Banque mondiale en Algérie

Deux ans après la présentation de la Stratégie de Coopération de la Banque mondiale avec l'Algérie (CAS) 2003-2006 au Conseil d'administration de la Banque, une revue à mi-parcours de l'état d'avancement du programme d'appui a été effectuée et synthétisée dans le rapport « CAS Progress Report » du 30 août dernier. Cette revue à mi-parcours s'est révélée d'autant plus pertinente que, depuis 2002, l'Algérie a progressé dans sa transition d'une économie centralisée et planifiée vers une économie de marché et la situation du pays a changé sur de nombreux plans.

#### État d'avancement des réformes et du CAS en 2003-2004

Après la période tragique des années 90 durement marquée par le terrorisme, la situation sécuritaire s'est considérablement améliorée, incitant les populations à revenir dans les zones rurales précédemment considérées comme dangereuses et encourageant le monde des affaires à investir dans tout le pays. Le boom pétrolier continu depuis 2001 a permis à l'Algérie d'augmenter rapidement ses recettes budgétaires et d'accumuler des réserves de change à un niveau sans précédent. Après une croissance déjà forte pendant la période 1999-2002, le PIB a augmenté de 6,9 % en 2003 et 5,2% en 2004, non seulement grâce aux hydrocarbures mais aussi grâce à d'autres secteurs (construction, télécommunications et autres



services). La manne pétrolière a transformé l'Algérie en un créancier net vis-à-vis du reste du monde : fin 2004, les réserves de change ont dépassé 43 milliards dollars EU et grâce aux remboursements anticipés, la dette extérieure a diminué à moins de 21 milliards dollars EU.

La mise en œuvre du CAS et de manière plus générale, des réformes, a été dans une large mesure déterminée par les développements politiques et économiques de la période 2003-2004. Les progrès accomplis varient d'un secteur à l'autre avec des résultats très importants dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie, mais des progrès moindres dans d'autres domaines tels que celui de la privatisation des entreprises publiques et pratiquement pas de progrès dans le secteur financier. L'impact des opérations du Groupe de la Banque mondiale a varié : important dans certains secteurs et limité dans d'autres. La nouvelle manne pétrolière a essentiellement éliminé les besoins de financement extérieurs de l'Algérie et les deux

nouvelles opérations de prêt de la Banque envisagées pour 2004-2005 ne se sont ainsi pas concrétisées. La nature et les effets réels des actions de soutien de la Banque ont beaucoup varié d'un secteur à l'autre et d'un sujet à l'autre reflétant l'importance de la sélectivité et le besoin essentiel d'une forte "demande du client". Certains travaux analytiques et service-conseils proposés ont été également annulés ou mis en suspens mais d'autres travaux analytiques, de moindre importance, ont été menés et des opérations d'assistance technique complémentaires ont été réalisées.

L'appui apporté par la Banque mondiale aux réformes à travers les douze projets en cours a été de manière générale opportun et avec un impact important, sinon essentiel dans certains secteurs. Avec l'aide de la Banque dans le cadre du projet de réforme du secteur des postes et des télécommunications, l'Algérie a entrepris une réforme globale de ce secteur, dont les résultats ont de loin dépassé les espérances. Dans le secteur des hydrocarbures, une étape majeure a été l'adoption de la nouvelle loi sur les hydrocarbures qui transformera la structure du secteur par une large ouverture des activités en amont du pétrole et du gaz. Les activités de la SFI se sont développées, particulièrement dans l'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de manière plus générale, dans tout ce qui touche à l'amélioration de l'environnement des affaires et au développement du secteur privé.

## Perspectives de réformes et appui de la Banque mondiale pour 2005-2006

Globalement, considérant l'environnement algérien et le niveau du dialogue entre les autorités algériennes et la Banque en 2002 lors de la préparation du CAS, on peut considérer que les défis et priorités, objectifs et stratégie du groupe de la Banque mondiale déclinés dans le CAS, restent pertinents. Au cours des trois dernières années, l'Algérie a continué à progresser dans la mise en place d'une économie de marché mais il reste beaucoup à faire pour assurer une croissance rapide et durable, avec une mise en œuvre accélérée des réformes. Comme indiqué dans le programme du gouvernement, de nombreux obstacles demeurent sur la voie de la croissance. Les défis majeurs identifiés dans le CAS et les objectifs et stratégie correspondants du groupe de la Banque mondiale sont toujours d'actualité mais il y a maintenant d'autres défis en plus qui étaient moins apparents en 2002-2003.

La croissance de l'Algérie continue de dépendre fortement des exportations d'hydrocarbures et le pays reste vulnérable aux chocs pétroliers. L'Algérie doit encore consolider et renforcer son équilibre macro-économique, diversifier son économie et augmenter la productivité. La reprise de la croissance hors hydrocarbures est toujours largement alimentée par les investissements publics. Les investissements privés sont en hausse, mais le climat des affaires laisse encore à désirer et les IDE restent en dessous des espérances. L'accès aux services de base (transports, logement, eau, information et télécommunications) n'est pas encore à la hauteur de la demande. L'éducation et la santé dont la qualité s'était fortement détériorée

durant les années 90, n'ont pas connu d'amélioration notable depuis 2000. Les réformes sont encore en cours et la réponse du secteur privé en terme d'offre est encore limitée : ainsi, il n'a pas encore été possible d'amener le taux de croissance annuel du PIB au delà de 6%, taux minimum nécessaire pour réduire sensiblement le chômage.

Grâce à l'augmentation substantielle de ses revenus pétroliers, l'Algérie s'est lancée dans des investissements publics massifs en commençant, pour la période 2005-2009, par un programme de 55 milliards de dollars EU : le Programme complémentaire de soutien à la croissance économique. Ce programme devrait permettre de faire face aux besoins les plus urgents en matière d'amélioration des prestations de services publics, tout en rattrapant le retard pris dans la réhabilitation des infrastructures pendant la période de terrorisme et de répondre aux besoins majeurs de leur modernisation et développement. Un tel niveau de dépenses publiques comporte des défis majeurs en termes de qualité des dépenses. Il soulève, plus que par le passé, des défis en matière de stratégies sectorielles, de programmation des dépenses, d'exécution et de gestion de programmes, de contrôle et d'évaluation, afin de s'assurer que les investissements vont générer plus de croissance et de développement et d'éviter les risques accrus de gaspillage. Des problèmes risquent de se poser en termes d'ambiguïté dans la répartition des responsabilités et du travail entre les différents niveaux de l'administration, de besoin d'une meilleure coordination au sein de cette dernière, de contrôle de gestion et de capacité globale de la fonction publique et des services publics. L'amélioration de la gouvernance sera primordiale pour ce nouveau programme de dépenses publiques. C'est également un grand

défi pour le développement du pays au sens large : dans cet esprit, le gouvernement prépare actuellement une loi anti-corruption et a lancé un programme de modernisation du système judiciaire.

D'autres défis apparaissent plus clairement à mesure que les réformes se poursuivent et que les investissements et les opérations économiques se développent à travers tout le pays. Les questions touchant à l'environnement méritent plus d'attention, pas seulement dans l'industrie et le secteur de l'énergie, mais aussi dans d'autres domaines, comme la gestion des eaux usées et des déchets solides. Alors que l'environnement se dégrade ostensiblement dans les principales régions de l'étroite bande côtière où sont concentrées les populations et les activités économiques, les autorités planifient un programme de gestion intégrée du littoral pour remédier aux dégâts actuels et stopper de futures dégradations. L'importante concentration urbaine dans la région d'Alger pose de sérieux problèmes de pollution, de gestion de l'espace et de congestion du trafic routier avec les problèmes attendant au niveau de la santé. De plus, l'économie algérienne se trouvant menacée en permanence par des risques naturels endémiques - inondations et séismes - l'attention doit être renforcée dans les programmes d'investissements et de réformes. La décentralisation effective (au niveau régional et communal) constitue un autre aspect important de la problématique de modernisation de l'administration. Une mise en œuvre rapide de la stratégie gouvernementale de développement des TIC est essentielle pour le renforcement de la compétitivité et la bonne gouvernance.

Le pactole pétrolier a transformé l'Algérie en un créancier net par rapport au reste du monde. Le gouvernement a adopté une politique de réduction de la dette extérieure du pays, avec remboursement anticipé d'emprunts et a récemment annoncé son intention de ne plus avoir recours, au moins à court terme, aux financements extérieurs (si ce n'est sous forme de dons ou de prêts concessionnels et avec une valeur ajoutée certaine résultant de la participation d'un partenaire extérieur). Le bénéfice d'un accès direct à l'expertise d'institutions comme la Banque, intervenant comme partenaire finançant directement des projets ou programmes, risque ainsi d'être perdu, si de nouveaux instruments, comme l'Assistance Technique Remboursable (ATR), ne sont pas rapidement mis en place avec ces partenaires.

Le programme d'assistance du Groupe de la Banque mondiale pour les années restantes du CAS ne devrait pas être très différent de ce qui avait été proposé à l'origine, sauf en ce qui concerne les opérations de prêts de la BIRD, une nouvelle action forte de lancement d'Assistance Technique Remboursable, l'intérêt particulier accordé aux défis supplémentaires énumérés plus haut et un rôle accru

pour la SFI. Avec la décision récente des autorités de réduire fortement l'endettement extérieur, les financements type BIRD pour les futurs projets deviennent très peu probables, du moins dans un avenir proche. Mais à travers la mise en œuvre des projets actuellement en cours avec le financement de la Banque, d'importantes occasions se présentent à la Banque pour soutenir les réformes et entretenir un dialogue avec les autorités sur des pistes additionnelles de réformes. Après la clôture de la majorité des projets actuels, l'impact des actions de la Banque en Algérie, à travers son portefeuille de projets, se trouvera considérablement réduit. L'assistance de la Banque à l'Algérie devra alors s'appuyer essentiellement sur de nouveaux instruments, comme l'ATR, en plus des activités analytiques type ESW et assistance technique classiques (AT) et partage des connaissances.

Le développement d'activités ATR sera essentiel pour faire bénéficier l'Algérie de certains domaines de l'expertise de la Banque à une échelle au-delà de volumes limités qui peuvent être fournis par le biais d'activités analytiques et d'ATR financées sur budget propre de la Banque. L'ATR serait particulièrement bien adaptée pour appuyer des

programmes d'investissement complexes dans les secteurs d'infrastructures dans le cadre de l'ambitieux PCSCE, en fournissant le soutien nécessaire pour développer les capacités institutionnelles et d'exécution. Le gouvernement déjà sollicité une ATR dans le domaine de l'eau et une autre ATR est prévue dans le domaine des TIC. Des secteurs potentiels pour d'autres ATR ou de nouvelles activités d'AT classiques sont les transports, l'environnement, les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, le commerce, le secteur judiciaire ainsi qu'un programme de suivi à la revue du climat des affaires (ICA) et l'analyse de la pauvreté. Une activité majeure pour 2005-2006 sera la revue des dépenses publiques à laquelle le gouvernement attache une importance particulière, étant donné l'ampleur du programme d'investissement PCSCE. La Banque va aussi proposer de nouvelles modalités pour ramener le coût des prêts BIRD pour des projets d'investissement dans des domaines spécifiques à des niveaux plus attractifs pour l'Algérie, en panachant le financement BIRD avec des nouvelles initiatives comme le Financement Carbone.

## OUVERTURE DU BUREAU DE LA BANQUE MONDIALE EN TUNISIE : UN PAS VERS LE RENFORCEMENT ET LA CONSOLIDATION DU DIALOGUE ET DU PARTENARIAT

Par Dominique Bichara, Chargée des Relations avec la Tunisie



**L**a République tunisienne et la Banque mondiale ont signé au printemps 2005 un accord de siège permettant l'établissement d'un Bureau de liaison de la Banque mondiale à Tunis. La signature de cet accord et l'ouverture d'un Bureau de la Banque mondiale à Tunis viennent couronner le partenariat et le dialogue étroit qu'entretiennent la République tunisienne et la Banque mondiale depuis 1958.

Le Bureau de liaison de la Banque mondiale à Tunis aura pour fonction de contribuer à la formulation et la supervision du programme opérationnel et de la stratégie de coopération de la Banque mondiale, de renforcer la politique de dialogue et de concertation avec le gouvernement tunisien, de proposer des orientations sur les questions de réforme structurelle ou sectorielle et de renforcer la coordination de l'assistance au développement dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale en Tunisie.

La stratégie de coopération entre la République tunisienne et la Banque mondiale a été adoptée en juin 2004 et vise à accompagner les efforts de l'Etat tunisien pour faire face aux principaux défis qui se présentent

d'ici à l'horizon 2008, à savoir : la réduction du chômage, le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la performance des services sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires. Cette stratégie couvre la période 2005-2008 et propose un programme d'appui sous forme de prêts (à hauteur de 200 à 300 millions de dollars EU en moyenne par an), d'assistance technique, d'études et de travaux analytiques.

Entre autres attributions, et à l'instar des autres Bureaux de la Banque mondiale dans la Région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), le Bureau de la Banque mondiale à Tunis aura pour fonction de donner une nouvelle impulsion visant à promouvoir le dialogue et la communication entre la Banque mondiale et les différents acteurs de développement tels que le secteur privé et la société civile en Tunisie, ainsi que l'organisation d'initiatives conjointes à travers des conférences et séminaires sur des thèmes relatifs au développement économique et social de la Tunisie ou de la Région MENA.

Outre son Bureau de liaison à Tunis, la Banque mondiale, en partenariat avec la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, a mis en place un Centre Public

d'Information (CPI) au sein de cette Faculté, facilitant ainsi l'accès aux ressources informationnelles de la Banque et permettant également l'organisation conjointe de séminaires à l'occasion des visites des experts de la Banque mondiale en Tunisie. La possibilité d'ouvrir de nouveaux Centres Publics d'Information sera explorée dans une perspective de plus grande proximité avec les institutions tunisiennes et les différents acteurs de développement.

Enfin, l'établissement du Bureau de la Banque mondiale à Tunis permettra de renforcer une collaboration déjà étroite avec les autres bailleurs de fonds présents en Tunisie.

Mr. Theodore Ahlers, Directeur du Département Maghreb à la Banque mondiale, a souligné l'importance de la coopération et du partenariat privilégié entre la Banque mondiale et la République tunisienne qui est aujourd'hui consolidé par la signature de cet Accord : « *La Banque mondiale se réjouit de la signature de l'Accord de siège avec la Tunisie. Il s'agit d'une étape importante dans un partenariat de longue date et qui n'a de cesse de se renforcer, ce qui nous permet d'ouvrir la voie à une coopération plus élargie dans les années à venir* ».

Pour plus d'informations sur les activités de la Banque mondiale en Tunisie, visiter : <http://www.worldbank.org/tn>

## PROMOUVOIR PLUS DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS AU MAROC

Par José R. Lopez-Calix, Economiste Principal pour le Maroc



La problématique de la faible croissance au Maroc est une question centrale pour le développement du pays. Dans les années 60, la performance régionale de la croissance économique par habitant dans les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) était la plus élevée du monde avec une moyenne d'environ 5% par an. Le Maroc enregistrait le deuxième taux le plus élevé du monde, après l'Arabie Saoudite. Cet avantage a été perdu dans les années 80 et, au cours des années 90, le Maroc a été classé dernier de la région MENA avec une moyenne de 0,5%. Dans les années 2000, suite aux bonnes saisons agricoles et à d'importants efforts en termes de politiques de changement structurel, le Maroc a retrouvé des taux moyens de 4%, des taux qui s'avèrent, toutefois, insuffisants pour réduire la pauvreté et le chômage de façon significative.

La croissance au Maroc reste, pour beaucoup, une énigme, bien que des progrès importants ont été réalisés durant les dernières années surtout en termes de stabilité des prix, de réduction de la dette publique, de renforcement du système financier, d'amélioration des infrastructures, de réforme de l'éducation et de relance du tourisme et de la privatisation. Le pays est très bien perçu par les agences internationales de notation

de risque qui apprécient aussi sa stabilité politique et sociale.

### **Comment se fait-il donc qu'un pays qui a subi de nombreuses réformes ne puisse pas accélérer sa croissance de façon suffisante?**

Une nouvelle étude de la Banque mondiale, en cours de finalisation, met la lumière sur cette question fondamentale. Tout d'abord, le Maroc n'est pas le seul pays à subir une situation similaire. Hausmann, Pritchett et Rodrik, ayant étudié les phénomènes d'accélération économique dans 83 pays entre 1960 et 2000, ont trouvé que moins de 20% des cas de pays ayant subi des processus de libéralisation économique ont été suivis par des périodes d'accélération économique. Les mêmes auteurs ont trouvé aussi que des périodes de croissance élevée ne sont pas nécessairement liées à des réformes, mais à des changements plus focalisés sur ce qui est appelé les contraintes les plus contraignantes de la croissance. Par conséquent, bien qu'importantes, les réformes ne permettent pas de garantir une croissance rapide ; ceci relève plutôt d'une identification des contraintes majeures à la croissance économique.

Le Mémoire Economique de Pays (Country Economic Memorandum - CEM) tente d'identifier ces contraintes majeures.

En utilisant une procédure méthodologique nouvelle connue sous le nom de "diagnostic de la croissance", cette nouvelle approche est spécifique à chaque pays, sélective sur le plan des politiques et hétérodoxe, dans la mesure où elle fait appel à des politiques volontaristes, voire actives, de la part de l'Etat, notamment dans les domaines de la diversification productive de l'économie. Ainsi, le caractère unique des réformes requises pour chaque pays diffère des recommandations plus traditionnelles où plusieurs réformes avaient l'air d'avoir une importance similaire.

Le rapport fait un diagnostic essentiel. L'économie marocaine souffre d'un processus de transformation structurel trop lent pour réaliser une croissance rapide, essentiellement dans le domaine des exportations qui doivent faire face à des chocs externes défavorables de la part des pays concurrents dans les principaux marchés cibles par les exportations marocaines. Ce processus, qui est appelé la "diversification productive", requiert que le Maroc accélère sa mutation d'une production de produits de faible valeur ajoutée vers celle de produits à haute valeur ajoutée. L'expérience internationale des pays émergents montre que ce n'est pas « combien vous exportez », mais « qu'est-ce que vous exportez » qui compte le plus pour réaliser une bonne performance économique.

Quatre faiblesses de la politique économique sont identifiées comme les contraintes majeures pour le Maroc :

- Une rigidité de son marché de travail,
- Une politique d'imposition qui représente une charge trop élevée pour lui permettre de profiter de son capital humain le plus qualifié,
- Un régime de change de parité fixe qui lui a permis certes de retrouver la stabilité, mais qu'étant donné la rigidité dans le marché du travail, ne favorise pas la compétitivité internationale du pays,
- Un positionnement anti-exportations, caractérisé par un niveau de protection commerciale des plus élevés dans le monde.

En plus de ces contraintes qui ne permettent pas à l'économie marocaine de décoller, trois

défaillances de marché sont également identifiées comme responsables de la faiblesse de la croissance :

- Des défaillances d'information qui facilitent la contrefaçon ou le piratage et donc réduisent les taux de profit dans les nouvelles activités,
- Des défaillances de coordination entre le secteur public et le secteur privé,
- Des défaillances de formation qui placent le pays comme étant celui qui a le plus bas niveau de formation au sein des entreprises dans le monde.

Ces trois contraintes contribuent à réduire la compétitivité et à décourager l'innovation. Le CEM propose des politiques pour les corriger et contourner les obstacles à la croissance. Ces propositions de politiques qui sont actuellement

discutées avec le gouvernement, traitent aussi bien du cadre macroéconomique global que des rigidités identifiées, mais proposent également des actions pour promouvoir l'innovation. Ces actions sont les leçons tirées des études de cas faites spécifiquement pour le Maroc dans le cadre de la génération de nouvelles activités, tels que les Call Centers, la Zone de Libre-Echange à Tanger et la politique nationale de tourisme. Un dénominateur commun de ces expériences réussies est le rôle critique joué par le bon pilotage de l'action gouvernementale. Ce pilotage actif sera fondamental dans un nouveau Pacte pour la Croissance et l'Emploi au Maroc.

**Note:** le CEM sera publié à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

## LE SECTEUR DES TIC EN TUNISIE : PROMOUVOIR LA CONCURRENCE, LA TRANSPARENCE ET LA BONNE GOUVERNANCE

Depuis 1997, La Banque mondiale est intervenue dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Tunisie par le biais d'opérations de prêt, d'études et de travaux d'analyse. La Banque a encouragé la Tunisie à libéraliser son infrastructure des télécommunications, à déréguler le secteur des TIC et à promouvoir l'utilisation et la fourniture des services Internet.

La Banque mondiale, s'est ainsi penchée à travers plusieurs rapports (voir Encadré 1) sur les principaux goulots d'étranglement dans le secteur des TIC et a proposé plusieurs recommandations dont les suivantes:

- élargir l'accès aux infrastructures de télécommunications à un plus grand nombre d'opérateurs et de prestataires du secteur privé ;
- rationaliser et simplifier le cadre réglementaire du secteur;

- libéraliser le secteur de l'Internet et assouplir les contrôles et les règlements relatifs au développement du contenu numérique.

Outre ces recommandations, la Banque mondiale a souligné l'importance des principes de bonne gouvernance, d'ouverture et de transparence dans l'attribution de licences concurrentielles dans le marché des télécommunications. Elle a occasionnellement gelé son assistance quand elle estimait que ces standards n'étaient pas respectés.

Le gouvernement tunisien a mis en oeuvre les réformes dans le domaine des TIC à un rythme graduel. Dans un certain nombre de cas, ces efforts ont été appuyés par des opérations de prêt de la Banque, en particulier le Troisième Prêt à l'Ajustement de la Compétitivité Economique (PACE III, une opération de prêt clôturée en décembre 2003) et le prêt pour le

Développement du Secteur des TIC en Tunisie (un prêt d'assistance technique en cours d'exécution - Voir Encadré 2).

### Progrès accomplis à ce jour

La concurrence a été introduite dans le marché des télécommunications, essentiellement dans le segment de la téléphonie mobile. Avec l'introduction d'un deuxième opérateur en 2002, le nombre d'utilisateurs de mobiles pour 100 habitants est passé de 4 fin 2001 à 54 fin septembre 2005 (Tableau 1).

Le nombre d'utilisateurs d'Internet a aussi augmenté, bien que ce soit à un rythme beaucoup plus lent, pour atteindre 8,4 pour 100 habitants à la fin de 2004 (Tableau 2), malgré des prix de l'Internet relativement élevés. La faible utilisation de l'Internet dénote, cependant, de l'existence de goulots d'étranglement importants dans le secteur.

### Publications de la Banque mondiale sur le secteur des TIC en Tunisie

- Mise à jour de l'évaluation du secteur privé (1999)
- Stratégie du secteur de la Technologie de l'Information et des Communications (2001)
- Participation privée en infrastructure (2003)
- Projet de développement du secteur des Technologies de l'Information et des Communications - Document d'évaluation du projet (2004)
- Troisième prêt à l'ajustement de la compétitivité économique - Document d'information du projet (2004)
- Troisième prêt à l'ajustement de la compétitivité économique - Rapport d'achèvement du projet (2004)

Ces publications sont disponibles sur le site Web : [www.banquemondiale.org/tn](http://www.banquemondiale.org/tn)

### Projet de Développement du Secteur des TIC en Tunisie

A la suite du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) à Genève, le gouvernement tunisien a demandé un prêt d'assistance technique à la Banque mondiale pour financer un projet de Développement du Secteur des TIC. Ce projet a été conçu pour saisir l'opportunité de la dynamique créée par l'organisation du SMSI 2 à Tunis pour favoriser le développement du secteur, en mettant l'accent sur le développement du Gouvernement Electronique (E-gouvernement).

Le projet s'oriente vers le développement des services électroniques avec un fort impact social, tels que des applications Internet pour aider les citoyens handicapés ou avec un impact sur la transparence, tels que des applications pour la publication en ligne des décisions du Ministère de la Justice. D'autres objectifs comprennent la formulation d'une stratégie TIC nationale, une stratégie de gouvernement en ligne, le renforcement du cadre national de la sécurité informatique, la création d'un système de gestion pour le suivi de l'évaluation du secteur, le renforcement de la formation par le e-learning et des portails de services du gouvernement en ligne dans des domaines tels que e-culture, e-justice et une bibliothèque virtuelle des TIC. Le projet cible également les contraintes réglementaires et de marché existantes en renforçant la capacité de la Tunisie à réguler le secteur des TIC, accroissant par la participation du secteur privé et promouvant la concurrence par le biais de l'attribution de nouvelles licences.

Deux études sectorielles sur la compétitivité du secteur des TIC en Tunisie et sur l'intégration du secteur privé dans les chaînes globales de production ont été discutées dans des ateliers organisés en partenariat avec le secteur privé. Ces études ont mis en relief un nombre de contraintes auxquelles se heurte le secteur privé et ont proposé des recommandations pour promouvoir la croissance du secteur des TIC en Tunisie. En parallèle au SMSI 2, les questions et recommandations de ces études ont été débattues lors de tables rondes où sont intervenues les entreprises locales et internationales du secteur privé.

Le secteur privé, à travers son syndicat professionnel, a préparé une lettre ouverte au Ministère des Technologies de la Communication soulignant les contraintes auxquelles il se heurte, et proposant des recommandations au gouvernement pour continuer à développer le secteur des TIC en Tunisie dans le but d'appuyer les objectifs de développement du pays. Le Ministère a répondu à cet appel en créant un groupe de travail pour se pencher sur les problèmes soulevés et proposer des actions destinées à résoudre les problèmes et dépasser les obstacles. Une décision présidentielle a donné suite à cette demande : le texte de la loi est en préparation. Les 25 recommandations du secteur privé seront donc concrétisées dès que la loi sera votée dans les prochains mois (vers le mois de mars 2006).

En ce qui concerne le **cadre institutionnel et réglementaire**, le gouvernement tunisien a créé l'Instance nationale des Télécommunications (INT) en 2001, en tant qu'organisme indépendant, chargé de réguler certains aspects essentiels du secteur des télécommunications. L'INT souffre encore d'insuffisances institutionnelles majeures, du fait que plusieurs fonctions dont s'acquittent

généralement les régulateurs indépendants sont restées sous la tutelle du Ministère des Technologies de la Communication. Toutefois, au titre de l'opération PACE III, la Banque a contribué à renforcer l'indépendance financière de l'INT.

**La régulation de l'Internet et du contenu numérique** a toutefois connu des changements minimes. Il y a deux ans, seuls deux prestataires

des services d'Internet (PSI) étaient agréés et continuent aujourd'hui à contrôler le marché. Il est cependant important de noter que certaines régulations sur l'Internet ont été levées, telles que l'hébergement d'applications Internet par les seuls PSI. Récemment, plusieurs PSI régionaux ont été agréés, bien que sur les 12 PSI agréés, 7 sont publics.

## Indicateurs clés du secteur des TIC en Tunisie

Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004
Pénétration des lignes fixes (%)	10	10,9	11,7	11,8	12,1
Pénétration de la téléphonie mobile (%)	1,2	4	5,7	19,3	54,4*
Coût d'un appel téléphonique de 3 minutes aux USA	...	...	...	2,28	1,06**
Usagers de l'Internet (%)	2,6	4,1	5,2	6,4	8,4
Accueils pour 10.000 habitants	0,03	0,23	0,35	0,27	0,38
Sécurité des serveurs Internet	...	4	...	13	19
OP pour 100 habitants	2,28	2,63	3,42	4,04	4,75
Prix mensuel total de l'Internet (% du RNB mensuel par habitant)	...	...	...	10,4	...
Population	9,6	9,7	9,8	9,9	9,94

Sources : ITU, BM, World Market Research Center (Global Insight), EMC, Tarifica  
(\*Septembre 2005 ; \*\* Mai 2005)

## Références du secteur des TIC en Tunisie

Indicateurs (2004)	Maroc	Algérie	Tunisie	Roumanie	Malaisie
Pénétration des lignes fixes (%)	4.4	6.9	12.1	19.7	17.9
Pénétration de la téléphonie mobile (%)*	35.4	31.7	54.4	54.7	73.1
Coût d'un appel téléphonique de 3 minutes aux USA **	1.45	1.65	1.06	0.90	0.7
Usagers de l'Internet (%)	11.7	2.6	8.4	20.2	39.7
Accueils pour 10.000 habitants	1.4	0.3	0.4	22.0	54.3
Sécurité des serveurs Internet	17	3	19	65	284
OP pour 100 habitants	2.1	0.9	4.8	11.0	19.7
Prix mensuel total de l'Internet (% du INB mensuel par habitant)***	25.5	12.4	10.4	17.1	2.9
Population	29.9	32.3	9.6	22.2	25.2
INB par habitant, méthode Atlas (milliers de \$EU actuels)	1.52	2.28	2.63	2.92	4.65

Sources : ITU, BM, World Market Research Centre (Global Insight), EMC, Tarifica  
(\*Septembre 2005 ; \*\* Tarifica, Octobre 2005 \*\*\* 2003)

## Risques et Opportunités

La réalisation du potentiel de croissance du secteur des TIC de la Tunisie ne sera possible qu'au moyen de l'accroissement de la concurrence, de la bonne gouvernance et de la liberté de l'information.

La concurrence dans les télécommunications reste encore limitée et le secteur est excessivement réglementé. Même si Tunisie Telecom, l'opérateur public en place n'est plus un monopole, plusieurs segments du marché souffrent d'une concurrence insuffisante. Les segments du marché international en particulier devraient avoir une multiplicité d'opérateurs et de prestataires de services. Les lignes d'abonnés numériques (DSL) et les technologies sans fil modernes sont encore très limitées ou non existantes. Le secteur des TIC est suivi et régulé par de multiples entités ce qui résulte en une fragmentation des responsabilités qui réduit l'efficacité.

La création du contenu numérique est sujette à trop de réglementations. Le gouvernement tunisien continue à appliquer une réglementation stricte au secteur de l'Internet en général et à la création du contenu numérique en particulier, principalement au moyen de cahiers de charges spécifiques. Par exemple, il existe un cahier de charges détaillé, qui restreint le développement de contenu numérique pour la téléphonie mobile. Outre l'impact négatif sur l'esprit d'entreprises, ces réglementations restreignent souvent la nature du contenu qui peut être développé. Au vu des excellentes

compétences disponibles en Tunisie, un régime plus libéral pour la création du contenu numérique pourrait certainement stimuler une industrie locale dynamique.

Le secteur de l'Internet/PSI gagnerait à être libéralisé davantage en réduisant les réglementations restreignant le nombre de PSI, leur fonctionnement ainsi que celui des cybercafés, et en réduisant les limitations excessives relatives au type de contenu numérique que les PSI peuvent héberger.



Enfin, l'assouplissement du contrôle des communications et de l'Internet devrait contribuer au développement du pays. L'existence de contrôles sur les courriels et l'interruption des sites Web et des services de courrier électronique empêche l'adoption de l'Internet par des usagers privés et commerciaux, et limite également le développement du contenu local. Bien que des raisons de sécurité et autres peuvent justifier certains contrôles sur le secteur des TIC, l'expérience d'autres pays indique que ces questions peuvent être résolues avec succès dans un environnement ouvert et plus transparent.

## Conclusion

Au cours des huit dernières années, la Banque a appuyé les efforts de réforme de la Tunisie, qui devraient se poursuivre et s'intensifier dans des domaines allant de la libéralisation des télécommunications à la dérégulation de l'Internet et à la transparence dans l'octroi des licences.

Avec une base solide sur le plan économique et de très bonnes compétences locales, le secteur des TIC en Tunisie pourrait continuer à se développer à un rythme rapide à condition que des actions soient entreprises pour accroître la concurrence dans le secteur, optimiser les cadres réglementaires et réduire les nombreuses restrictions qui entravent encore le développement du secteur en vue de la pleine exploitation du potentiel des TIC pour appuyer le développement économique du pays.

Il est clair que certaines des questions urgentes que la Tunisie aura à résoudre dans le secteur sont liées à l'encouragement à une concurrence accrue et transparente d'une part et à la réforme réglementaire d'autre part, deux aspects qui sont typiques des secteurs de l'infrastructure dans différentes régions dans le monde. Toutefois, la réforme du secteur devra aller au-delà de la réorganisation réglementaire et cibler d'autres questions fondamentales, dont la liberté de l'information et le contrôle du contenu afin de favoriser un environnement plus ouvert et propice à un secteur des TIC dynamique et concurrentiel.